

La nébuleuse du chômage

Le brouillage des frontières sur le marché du travail

par Sabina Issehnane, Leila Oumeddour et Jean-Louis Dayan - 05 Décembre 2016

L'explosion des « activités réduites » à Pôle emploi est un révélateur du brouillage des frontières sur le marché du travail.

En très forte croissance depuis 2008 (+ 80 %), le nombre de demandeurs d'emploi en « activité réduite » approche les 2 millions. Ce sont désormais plus du tiers des 5,5 millions de chômeurs inscrits à Pôle emploi et tenus de rechercher activement un emploi qui déclarent avoir travaillé dans le mois. Parmi eux, une forte majorité (1,3 million) l'a fait pour au moins 78 heures. Qui sont ces chômeurs en activité réduite ? Comment le cumul emploi-chômage s'inscrit-il dans leur parcours ? Chercheuses au Centre d'études de l'emploi et du travail - CEET, Sabina Issehnane et Leila Oumeddour ont activement participé aux recherches pluridisciplinaires menées en réponse à l'appel à projets lancé en 2013 par Pôle emploi pour y voir plus clair. Elles nous livrent ici leurs principaux résultats.

Votre recherche a mené de front une analyse quantitative des profils et des parcours des chômeurs en activité réduite et une enquête qualitative, faite d'entretiens approfondis auprès d'une quarantaine d'entre eux. Ces approches combinées vous ont-elles permis d'en dresser un portrait-type ?

Il nous a d'abord fallu préciser ce qu'il fallait entendre par « activité réduite », car la notion reste floue. Administrativement (et statistiquement), il s'agit des personnes inscrites à Pôle emploi, tenues de rechercher activement un emploi, et qui ont déclaré avoir travaillé dans le mois (on y distingue les catégories B - moins de 78 heures travaillées - et C - 78 heures ou plus). Mais l'activité réduite, c'est aussi la possibilité de cumuler allocation de chômage et revenu d'activité. Une possibilité ouverte dès les années 1980, mais considérablement élargie par les conventions d'assurance chômage de cette dernière décennie. Elle s'inscrit ainsi clairement dans les politiques « d'activation », qui visent à inciter les chômeurs à la reprise d'emploi et tendent à modifier la mission de l'assurance chômage du versement d'un revenu de remplacement à celui d'un revenu de complément.

Ensuite, nous avons choisi en effet de combiner deux démarches :

- une analyse quantitative longitudinale, en reconstituant, grâce aux données de panel dont nous disposons, les parcours individuels des demandeurs d'emploi en activité réduite sur 24 mois,
- une enquête qualitative (entretiens semi-directifs approfondis) pour mieux saisir l'épaisseur et la variété des trajectoires.

Pour y voir plus clair, nous avons distingué deux dimensions de l'activité réduite : sa durée (le temps total qu'elle occupe dans le parcours étudié) et son intensité (le nombre d'heures travaillées). Le premier enseignement de notre recherche, c'est que les chômeurs concernés forment une population très différenciée. Nous n'avons pas identifié un seul profil-type mais une série de sous-groupes aux traits et aux parcours contrastés. Emergent alors plusieurs figures-types :

- Des femmes d'âge intermédiaire (26-49 ans), peu diplômées, élevant souvent seules leurs enfants, avec une pratique de l'activité réduite à la fois fréquente et intense, débouchant rarement sur des emplois durables.
- Des seniors au parcours marqué par des accidents, soit de la vie professionnelle (licenciement, accident du travail) soit de la vie tout court (incapacité, séparation...), et confrontés à des difficultés financières récurrentes.



Des jeunes, plus diplômés que les précédents, pour qui l'activité réduite est plus rare mais plus durable, et qui sont nombreux à disparaître des fichiers sans que l'on connaisse leur devenir. Souvent aussi ils sont en situation de cohabitation prolongée avec leurs parents, et sont sortis d'un contrat d'alternance sans trouver d'emploi plus durable.

Mais l'analyse statistique isole d'autres déterminants, cette fois du côté de l'offre d'emploi : ce sont les secteurs de services grands utilisateurs de contrats courts (CDD d'usage, intérim) et de temps partiel, comme le nettoyage, la sécurité, les hôtels-café-restaurants, les centres d'appel, le commerce... qui concentrent les emplois occupés en activité réduite. On observe également de grands écarts marqués entre régions ou bassins d'emploi, qui recourent les différences sectorielles : avec par exemple l'emploi fréquent de salariés en activité réduite dans des secteurs sinistrés comme les activités saisonnières (pratique des CDD récurrents ou du CDI annualisé).

Ayant suivi les individus sur plusieurs mois, avez-vous pu identifier des parcours-types de demandeurs d'emploi passés par l'activité réduite ?

C'était l'un des objectifs de notre recherche. En comparant la succession d'états connus par chacune des personnes constituant notre échantillon (chômage tout court, activité réduite, CDI, emploi temporaire, CDI, sortie du fichier sans motif connu) nous avons pu construire une typologie en 6 parcours-types. 18 % d'entre eux aboutissent à l'emploi (8 % en CDI et 10 % en contrat court), 25 % restent principalement constitués d'activités réduites (9 % d'activités courtes, 16 % d'activités longues). Les autres se partagent entre maintien au chômage sans activité réduite (30 %) et retour au chômage sans motif connu (27 %). Comparé aux parcours de demandeurs d'emploi de

mêmes caractéristiques n'ayant pas exercé d'activités réduites, le passage par le cumul emploi-chômage n'a pas d'effet statistiquement significatif sur le taux d'emploi au bout d'un an. Il semble en revanche accroître la probabilité d'occuper un emploi temporaire plutôt qu'un CDI. L'effet de « marchepied » vers l'emploi souvent prêté aux expériences de travail en cours de chômage n'est donc pas patent. Les études menées ne convergent pas toutes, c'est pourquoi il est important de poursuivre les recherches sur cette question.

Comment les personnes interrogées vivent-elles l'activité réduite ?

Le volet qualitatif de notre recherche montre que toutes les personnes rencontrées visent le retour à l'emploi à durée indéterminée et à temps plein. Mais il s'agit de populations le plus souvent fragiles : des jeunes qui ne parviennent pas à quitter le domicile de leurs parents faute d'emploi stable, des seniors faisant face à des difficultés financières récurrentes et souffrant souvent d'incapacité professionnelle voire de handicap ; des mères seules qui ont beaucoup de mal à concilier emploi et responsabilités familiales, y compris lorsqu'elles travaillent à temps partiel du fait d'horaires souvent atypiques... Tous ont en commun de trouver dans les activités réduites le moyen de subvenir à leurs besoins et faire face à leurs difficultés. À bien des égards le monde des « activités réduites » nous est apparu comme un reflet de « la misère du monde », d'une détresse sociale faite de peur du lendemain et de peine à boucler les fins de mois. Bref, l'activité réduite est très majoritairement subie.

Ce qui ne veut pas dire qu'elle n'est jamais instrumentalisée : nous avons aussi identifié une minorité de jeunes diplômés en mesure d'optimiser le dispositif de cumul emploi/allocation en enchaînant des emplois courts, sur le modèle de l'intermittence. Plus généralement, les demandeurs d'emploi qui mobilisent ce dispositif de cumul sont sans surprise les individus les mieux dotés (en diplôme, en réseau, en logement, etc.) même s'ils vivent aussi de réelles difficultés.

Il faut ajouter que nous avons constaté de la part des intéressés eux-mêmes une très grande méconnaissance du dispositif de cumul, dont les règles sont mal comprises et souvent découvertes au coup par coup, avec le versement des allocations maintenues. Le basculement en catégorie B ou C est tout aussi méconnu. Seuls les intérimaires paraissent mieux au fait des règles en vigueur, via leur conseiller Pôle emploi ou leur agence de travail temporaire. C'est d'ailleurs souvent parce qu'ils ont du mal à sortir de l'intérim.

Mais ce tableau reste au total simplificateur : il faudrait aller plus en détail pour rendre pleinement compte de la grande diversité des parcours que nous avons observés, tant les facteurs de différenciation sont nombreux : l'usage et l'effet des activités réduites diffèrent selon le territoire, on l'a dit, mais aussi le régime d'indemnisation (assurance chômage, solidarité, RSA...), la durée de activités réduites, leur récurrence, le moment du parcours où elles interviennent...

Tirez-vous de votre recherche des conclusions en matière de politique de l'emploi et du marché du travail ?

Notre principale conclusion, c'est que le développement accéléré de l'activité réduite est d'abord le révélateur de la segmentation croissante du marché du travail et du brouillage des frontières entre emploi et chômage. Il est permis de se demander si même il ne participe pas à ce brouillage, en encourageant les employeurs à offrir des emplois de courte durée ou de faible volume horaire. Aucun élément dans notre enquête ne nous permet cependant d'étayer l'hypothèse d'un effet en retour des activités réduites sur les pratiques d'embauche ; peu d'entreprises, hormis le cas particulier des agences d'intérim, semblent au demeurant connaître suffisamment le dispositif de cumul pour en tirer parti de cette façon.

En revanche, nos résultats nous paraissent de nature à interroger les politiques d'activation de la recherche d'emploi. Les activités réduites et le cumul emploi-chômage sont vus comme un dispositif incitatif, capable de mieux mobiliser la main-d'œuvre disponible et d'encourager la recherche active d'emploi. Nous pensons plutôt qu'ils ne font que répondre aux transformations du marché du travail en particulier à la multiplication des emplois précaires ou de mauvaise qualité et des situations de sous-emploi. Ils ne pourraient prendre un autre sens que si les politiques publiques s'orientaient résolument vers la création en nombre d'emplois de qualité.

Pour en savoir plus :

- « [Le recours à l'activité réduite : Déterminants et trajectoires des demandeurs d'emploi](#) »

Sabina Issehnane (Coord.), Fabrice Gilles, Léonard Moulin, Leila Oumeddour, Florent Sari.

CEET, Rapport de recherche n° 99

- « [Pratique et impacte des activités réduites](#) », Pôle emploi, Etudes et recherches n° 8, Août 2016

A propos de cet article

Auteur(s) : Sabina Issehnane, Leila Oumeddour et Jean-Louis Dayan

: *Activités réduites, cumul emploi-chômage, Pôle emploi, Assurance-chômage, parcours professionnels, segmentation du marché du travail, activation de la recherche d'emploi, Sabina Issehnane, Leila Oumeddour, Jean-Louis Dayan*

La nébuleuse du chômage

L'ambivalence des performances du marché du travail américain

par Catherine Sauviat, Jean-Louis Dayan - 05 Décembre 2016

Déclin industriel, déclasserement, précarisation, paupérisation de la classe moyenne : autant de menaces qui ont lourdement pesé sur la campagne présidentielle américaine, et nourri aussi la mobilisation en faveur de Bernie Sanders que le succès final de Donald Trump. Pourtant, le chômage n'a cessé de baisser aux États-Unis depuis qu'ils sont sortis de la « grande récession » (2008-09, au point de repasser en 2016 sous la barre des 5 %, un taux a priori synonyme de plein-emploi. Spécialiste à l'[IRES](#) des États-Unis, Catherine Sauviat nous éclaire sur cet apparent paradoxe.



200 000 emplois créés chaque mois, taux de chômage divisé par deux en 5 ans : considéré comme l'un des plus flexibles au monde, le marché du travail américain semble aussi l'un des plus performants. Ce n'est pas votre avis, pourquoi ?

Je vois au moins deux raisons majeures d'interroger la réalité de ces performances.

- La première est la lenteur de la reprise qui a suivi la grande récession. Non seulement l'emploi a chuté très brutalement pendant la crise (- 6 % en deux ans), mais il a mis 6 ans pour retrouver le niveau d'avant crise, ce qui constitue la période d'ajustement de loin la plus longue de l'après-guerre. De fait, cette période n'a cessé de s'allonger à chaque récession depuis les années 1970 ce qui a conduit les économistes à parler de *jobless recovery* (reprise sans emploi) et à s'interroger sur les vertus supposées de la flexibilité du marché du travail américain. Tout se passe comme si aux Etats-Unis l'emploi était de moins en moins réactif aux variations du PIB durant les cycles économiques, alors que le système d'assurance chômage encourage le licenciement « sec » plutôt que le recours au chômage partiel.

- L'autre raison de prendre les performances américaines avec réserve, c'est que le taux de chômage devient un indicateur de moins en moins représentatif des difficultés d'accès à l'emploi. Il a certes été réduit de moitié en 6 ans, mais le taux d'emploi n'a pas du tout augmenté dans

mêmes proportions ; à 60 %, il reste aujourd'hui trois points en deçà de son niveau d'avant crise. Ce qui signifie qu'une bonne part de la baisse du chômage s'explique en réalité non par les créations d'emploi, mais par le recul de la population active. De fait, le taux d'activité (la proportion d'actifs, occupés ou chômeurs, dans la population en âge de travailler) a connu une baisse parallèle : à 62,5 % il est aussi 3 points de moins qu'avant la crise - il est aujourd'hui à son plus bas niveau historique sur 40 ans.

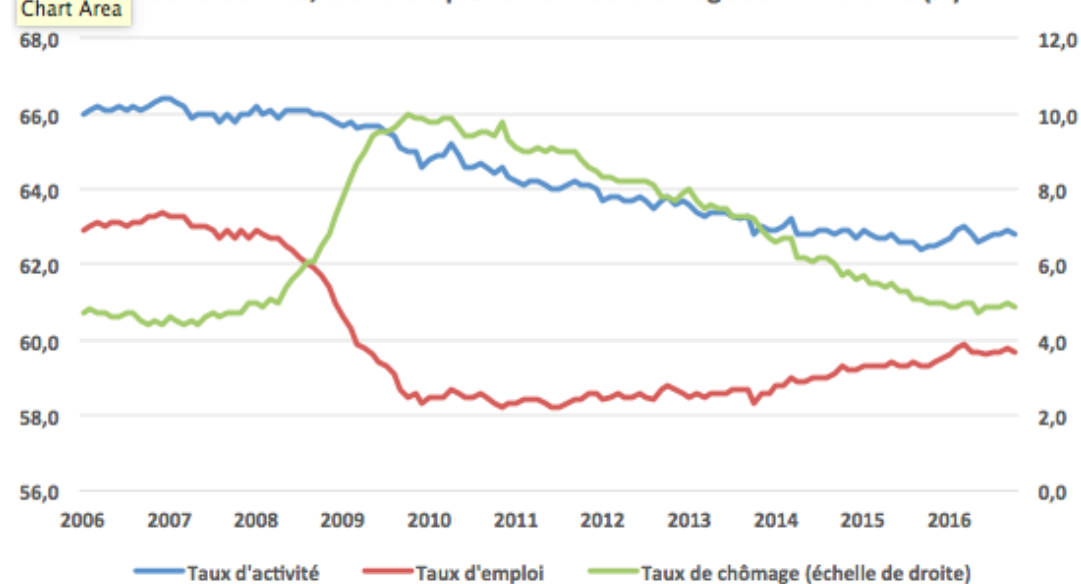
Pourquoi ce recul du taux d'activité ?

Pour une moitié environ, c'est le résultat du vieillissement de la population, avec le départ à la retraite des générations du baby-boom. Il y a aussi l'effet direct de la crise, avec des retraits d'activité particulièrement marqués ces dernières années du fait de l'ampleur de la « grande récession ». Mais ce qui distingue ici les Etats-Unis c'est le déclin continu et prononcé du taux d'activité des hommes d'âge médian (25-54 ans) : il s'est amorcé dès la fin des années 1960, particulièrement pour les moins diplômés d'entre eux, qui ne sont plus que 83 % à être actifs, contre 94 % des diplômés de l'université ; ce sont aussi ceux dont le salaire non seulement est le plus faible, mais a le plus baissé relativement aux autres. S'ils sont aussi nombreux à s'être progressivement retirés du marché du travail, c'est que leurs possibilités d'accéder à des emplois décentes devenaient minimes, voire quasi nulles (dans le cas des ex-détenus par exemple).

Si bien qu'au total, le fort recul du chômage observé depuis le pic de 2010 résulte pour les deux tiers non pas des créations d'emploi, mais de la contraction de la population active. Il s'accompagne ailleurs d'une persistance inaccoutumée du chômage de longue durée. Même si elle reste l'une des plus faibles parmi les pays riches, la durée du chômage s'est beaucoup allongée aux USA : elle a plus que doublé depuis 2000 pour approcher aujourd'hui les 7 mois. Les niveaux historiques qu'elle a atteints pendant la récession ont même conduit les Etats à étendre la durée d'indemnisation jusqu'à 20 voire 24 mois au lieu des 6 mois habituels. Aux alentours de 25 semaines, elle reste elle aussi supérieure à ce qu'elle était avant la crise (15 semaines), tout comme la part des chômeurs de longue durée (au-dessus de 6 mois dans la définition américaine). Ces moyennes cachent en outre des inégalités accrues avec l'installation d'un chômage de très longue durée. Dans un marché du travail particulièrement flexible, c'est un signe supplémentaire des difficultés croissantes que connaissent les travailleurs les moins qualifiés à retrouver un emploi. Le chômage s'est diffusé pendant

crise, mais la reprise a agi comme un amplificateur des inégalités.

Chart Area Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage aux Etats-Unis (%)



Faut-il en conclure que le taux de chômage américain ne mesure plus correctement la prise d'emploi ?

Je crois en effet qu'il est indispensable de le compléter par d'autres indicateurs pour prendre mesure des performances du marché du travail aux USA. C'est sans doute vrai ailleurs aussi mais le nombre de personnes « sans emploi » qui ne sont pas comptabilisées comme « chômeurs » est particulièrement important aux Etats-Unis. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Bureau of Labor Statistics (BLS), qui procède par enquête mensuelle à la mesure officielle du chômage (au sens du Bureau international du Travail), a complété depuis le milieu des années 1990 de plusieurs indicateurs alternatifs pour mieux prendre en compte les difficultés d'accès à l'emploi et les « zones grises » entre activité et inactivité, ce qui revient à estimer le « sous-emploi ».

Au nombre de chômeurs au sens strict (appelé U3), il ajoute chaque mois celui des « travailleurs découragés » (U4), qui voudraient un emploi, mais n'en recherchent plus parce qu'ils pensent que le marché du travail ne leur offre pas de chances suffisantes d'en trouver. Plus largement, il dénombre les personnes « marginalement attachées à la population active », qui bien que

classées comme inactives, voudraient un emploi, sont disponibles pour travailler et ont recherché activement un emploi au cours des douze mois précédents (U5). Il va jusqu'à inclure les travailleurs temps partiel subi (ceux qui voudraient travailler plus - U6), autrement dit le « sous-emploi ». Les écarts sont loin d'être négligeables : un point supplémentaire de taux de chômage entre U3 et U5 (au lieu de 4,9 en octobre), dont 0,3 pour les « chômeurs découragés » ; et 3,6 points de plus si l'on compte le temps partiel subi. Soit au total près du double du taux de chômage officiel (9,6 % contre 4,9).

Vous évoquez les mauvaises conditions d'emploi offertes aux hommes peu qualifiés. Plus généralement, que peut-on dire des transformations de l'emploi en cours aux USA ?

On ne peut pas appliquer aux Etats-Unis la même grille d'analyse qu'en Europe en matière de formes d'emploi. Dans un marché du travail aussi peu réglementé que le leur, la distinction entre emplois flexibles ou précaires et emplois durables n'a en effet guère de sens. L'emploi intérimaire y est parmi les plus faibles des pays industrialisés, et la distinction entre CDI et CDD n'a quasiment pas lieu d'être tant il est facile de licencier. Les catégories statistiques correspondantes sont d'ailleurs absentes. En revanche le temps partiel (moins de 35 heures par semaine) y est bien identifié, et réparti puisqu'il concerne aujourd'hui 18 % des actifs occupés, après un pic à 20 % au plus fort de la récession. Bien qu'il reste minoritaire (un salarié à temps partiel sur cinq), c'est exclusivement le temps partiel contraint qui a augmenté durant la crise (jusqu'à près de 7 % des actifs en emploi). Parmi les salariés ayant perdu un emploi à temps plein, la part de ceux qui n'ont retrouvé qu'un emploi à temps partiel augmente d'ailleurs depuis 2000, et après avoir connu une forte accélération pendant la récession, elle demeure aujourd'hui plus élevée qu'avant crise (21,7 % en 2014). Avec les conséquences que l'on imagine en termes de perte de salaire, souvent durable et accompagnée d'une perte d'avantages sociaux (assurance santé en particulier).

Autre transformation, plus difficile à cerner avec précision, la part des travailleurs en marge du salariat classique - indépendants, intérimaires, travailleurs sur appel, ou en sous-traitance - s'est beaucoup accrue depuis 10 ans. Certains l'évaluent aujourd'hui à près de 16 % de l'emploi total, contre 10 % il y a dix ans, et lui attribuent l'essentiel des créations nettes d'emploi durant cette période. Le recours étendu à ces formes non standard d'emploi concerne surtout des personnes d'âge médian ou des seniors, dont les emplois sont peu rémunérateurs et souvent dépourvus de couverture sociale. Une étude récente du McKinsey Global Institute estime la catégorie des « travailleurs indépendants » entre 54 et 68 millions de personnes, soit entre 22 et 27 % de la population d'âge actif.

La question des salaires a tenu une place importante dans la campagne, en particulier au moment des primaires avec la candidature de Bernie Sanders. Quelle a été l'évolution récente en la

matière ?

Le niveau des salaires est un facteur d'autant plus important aux Etats-Unis que la nature du contrat de travail n'y est pas un critère déterminant pour mesurer la qualité des emplois occupés. Un sous contrat permanent peut tout aussi bien occuper un emploi précaire, mal payé et sans perspectives de carrière.

Il est vrai qu'avec la reprise, les créations d'emploi ont été soutenues dans des secteurs qui offrent des salaires supérieurs à la moyenne, comme les services professionnels, les mines (gaz et pétrole compris) ou la construction. Mais leur poids dans l'emploi total n'est pas suffisant pour tirer la moyenne des salaires vers le haut. Si l'on élargit la perspective, la tendance dominante depuis les années 1980 c'est le poids croissant dans l'emploi des activités de service où les salaires sont faibles, tout comme les durées du travail du fait de la fréquence du temps partiel : loisirs-hébergement, commerce de détail, éducation et santé. Il faut se souvenir là encore que faibles salaires et temps partiel vont de pair avec une couverture sociale d'entreprise restreinte (santé, retraite). La recomposition sectorielle de l'emploi alimente ainsi la progression du nombre de travailleurs pauvres, dont la part dans la population active est passée de 5 à 7 % pendant la récession, et reste à 6 % aujourd'hui.

C'est pourquoi la reprise s'est accompagnée d'une stagnation des salaires pour une grande majorité des travailleurs, les gains de productivité n'ayant profité qu'aux salariés du haut de l'échelle. Elle n'a donc pas mis fin à l'accroissement de longue période des inégalités salariales, bien documenté par les travaux de Piketti et Saez. Entre 2000 et 2015, l'augmentation annuelle moyenne des salaires a été de 0,2 % pour le premier décile contre 0,9 % pour le dernier ; elle a même été négative pour les deuxième et troisième déciles. Avec une différence marquée entre hommes et femmes, les premiers déciles bénéficiant le plus de la progression des salaires élevés, tandis que les seconds parvenaient à mieux préserver leur pouvoir d'achat au bas de l'échelle grâce à l'augmentation du salaire minimum dans de nombreux Etats.

D'où la montée de la revendication en faveur d'une augmentation du salaire minimum fédéral, gelé depuis 2009 à 7,25 \$ de l'heure par le Congrès. Entamé dans la foulée du mouvement « Occupy Wall Street » en 2012, le mouvement « Fight for 15 » (pour 15 \$ de l'heure) a pris de l'ampleur et débouché sur une augmentation substantielle du salaire minimum dans de nombreux Etats, et plusieurs grandes villes du pays. Il a même incité quelques-unes des plus grandes entreprises de service comme WalMart ou McDonald, réputées pour leur politique de bas salaire, à proposer de modestes augmentations à leurs salariés en bas de l'échelle.

Au vu de ces évolutions, qui ne vont pas dans le sens d'une meilleure qualité des emplois, une question-clé se pose : celle des effets en retour qu'exercent et qu'exerceront les transformations du marché du travail américain sur la productivité et la croissance. C'est cette interrogation qui explique pour une bonne part la grande prudence manifestée par la Réserve fédérale en matière de remontée du taux d'intérêt. N'oublions pas que contrairement à la Banque centrale européenne, elle a un double mandat : la lutte contre l'inflation, mais aussi le plein emploi.

Pour en savoir plus :

- Catherine Sauviat : "Flexibilité et performance du marché du travail : une relation équivoque", Chronique internationale de l'Ires, n°154, à paraître.
- Alan B. Kruger : "[Where Have All the Workers gone ?](#)" October 4, 2016
- Catherine Sauviat et Laurence Lizé : "[La crise du modèle social américain](#)", Presses universitaires de Rennes, 2010

A propos de cet article

Auteur(s) : Catherine Sauviat, Jean-Louis Dayan

: Etats-Unis, marché du travail, emploi, flexibilité, Bernie Sanders, Donald Trump, chômage, qualité de l'emploi, Catherine Sauviat, Jean-Louis Dayan

La nébuleuse du chômage

Europe : entre chômeurs longue durée et « inactifs longue durée »

par Nicola Düll - 05 Décembre 2016

A la suite de ses travaux sur l'emploi en Europe, Nicola Düll - *Economix Research & Consulting* à Munich - nous propose de comparer l'ampleur du chômage longue durée selon les pays européens, mais aussi de prendre conscience de l'importance de la sous-activité « de longue durée ».



La bonne nouvelle est que le taux de chômage de longue durée (personnes au chômage depuis 12 mois ou plus) a baissé dans l'Union européenne depuis le c 2014 pour passer de 5,3 % au premier trimestre 2014 à 4,2 %, soit 10,3 million de personnes, au premier trimestre de 2016. La mauvaise nouvelle, c'est qu'il a aug dans certains pays et reste à un niveau très élevé, malgré la récente amélioration dans d'autres (parmi lesquels la Grèce, l'Espagne et la Croatie). Dans l'ensemble l'image du chômage de longue durée en Europe correspond à une mosaïque de réalités fort divergentes : au premier trimestre 2016, la part des chômeurs de long durée parmi les actifs s'élevait à 1,4 % au Royaume-Uni et en Suède, à 4,7 % en France, à 10 % en Espagne et 17,5 % en Grèce.

Le chômage de longue durée est devenu un phénomène de masse et un élément structurant du chômage dans un grand nombre de pays. L'incidence du chômage longue durée est d'autant plus élevée que les pays ont un taux de chômage élevé

Dans la majorité des pays, le taux de chômage de longue durée a fortement aug

en conséquence de la crise économique :

La plupart des chômeurs de longue durée sont au chômage depuis plus de deux ans, ce qui diminue d'autant plus leur chance de retrouver un emploi. C'est le cas de plus de deux tiers des chômeurs de longue durée en Espagne par exemple et plus de la moitié des chômeurs de longue durée en France et en Allemagne.

Qui court le risque de devenir un chômeur de longue durée ?

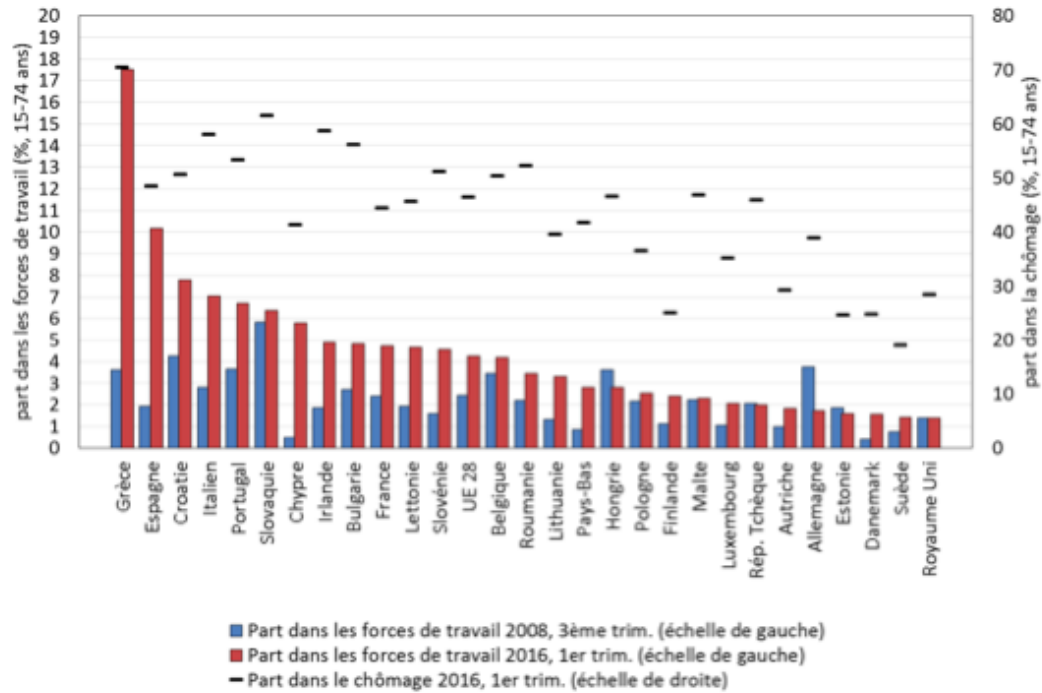
Le risque de chômage de longue durée est plus grand dans les professions et secteurs en déclin. En règle générale un faible niveau d'éducation en accroît considérablement le risque. Dans certains pays il est, en effet, deux ou trois fois plus grand pour ceux qui ont un niveau d'éducation bas comparé à ceux qui ont un niveau d'éducation supérieur. Et le risque de chômage de longue durée parmi ceux qui ont un niveau d'éducation bas est nettement supérieur comparé aux personnes avec un niveau d'éducation moyen. Néanmoins, dans de nombreux pays, le nombre de chômeurs de longue durée avec un niveau de formation moyen est aussi, voire même plus important, que celui des personnes avec un faible niveau d'éducation et de formation :

Niveau d'éducation selon la classification ISCED - Source : Eurostat, enquête européenne sur les forces de travail, micro données, Economix. Eurostat nous a mis à disposition ces données dans le du projet 143/2015-AES-LFS-EU-SILC

Dans la moyenne des pays européens, les hommes ont un plus grand risque d'être au chômage de longue durée que les femmes, ce qui est lié à la structure des professions et secteurs les plus

touchés par la crise. Aussi l'emploi féminin a augmenté, notamment dans les pays les plus touchés par la crise, car des femmes auparavant inactives sont entrées sur le marché du travail pour as le niveau de vie de leur famille quand les hommes se sont retrouvés au chômage.

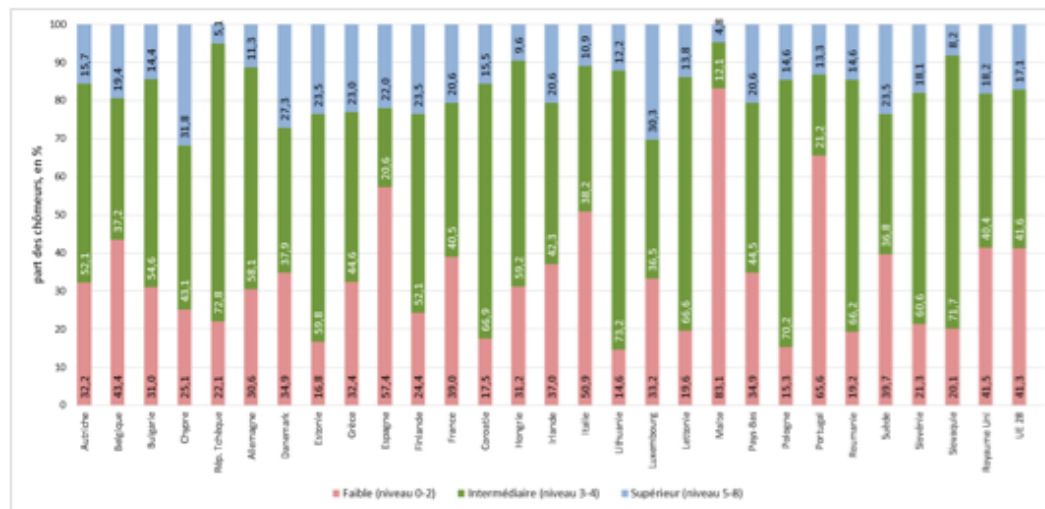
Graphique 1 Taux et incidence du chômage de longue durée en Europe en 2008 et 2016



En règle générale, les personnes âgées rencontrent un risque moins grand que les jeunes (tomber dans le chômage, mais, une fois dans cette situation, elles ont d'autant plus de difficulté d'en sortir. Les voies de la préretraite ou des pensions d'invalidité sont moins faciles à engager que dans le passé, mais restent pourtant des passerelles clés pour la sortie du marché du travail dans un grand nombre de pays. Au Danemark, par exemple, alors que seulement 1 % de la population en âge de travailler (15 à 64 ans) est au chômage de longue durée, 3 % sont en préretraite et 7 % sont inactifs en touchant une pension d'invalidité ou de maladie de longue durée. En comparaison en France, la part de ceux qui touchent une pension pour invalidité ou maladie est aussi importante que la part des chômeurs de longue durée (3 % chacune), tandis que la part des personnes en préretraite est plus importante, soit 6 %. Alors qu'en Espagne ou au Portugal c'est la part des personnes au chômage de longue durée qui est la plus importante, la part des personnes touchant une pension pour des raisons de santé s'élève toutefois à 5 % et la part des personnes inactifs touchant une préretraite est plus faible qu'en France. Les problèmes de santé représentent un risque majeur pour être exclu du marché du travail.

Source : EU-SILC micro données, Economix

Graphique 2 : Composition du chômage de longue durée par niveau d'éducation (en 2013)



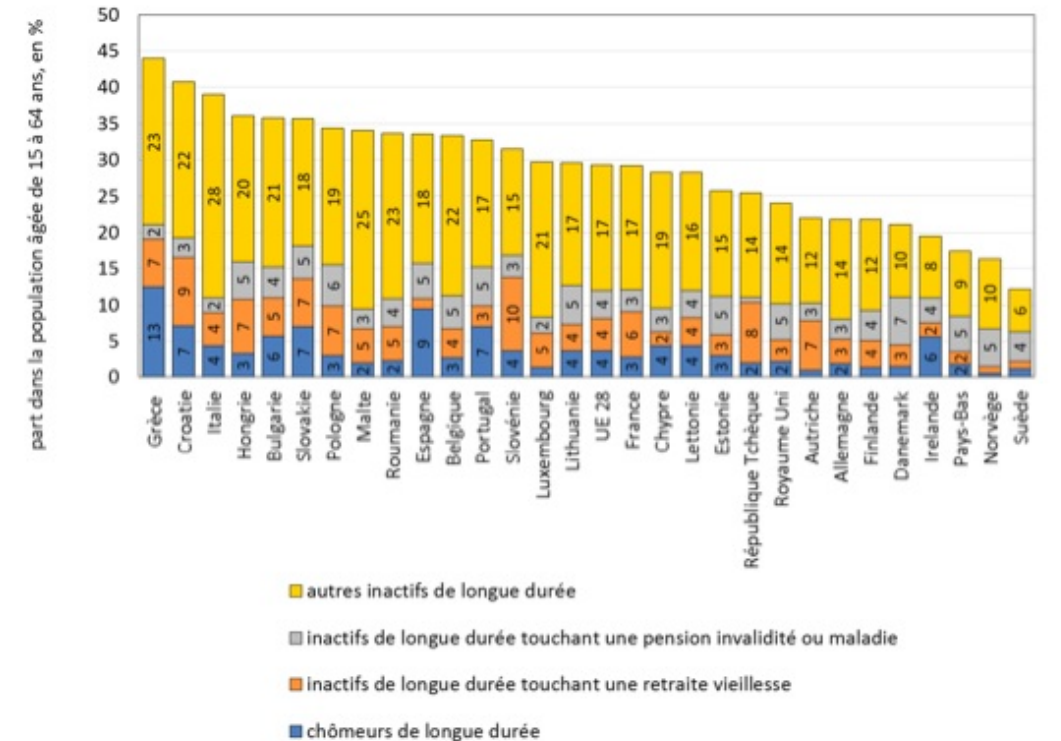
Le halo du chômage de longue durée

Pour les comparaisons internationales, les données sur le chômage de longue durée sont issues de l'enquête européenne sur les forces de travail (Labour Force Survey). Celle-ci utilise une définition du chômage stricte. Ne sont pas comptées comme chômeurs des personnes travaillant peu d'heures (une heure ou plus par semaine), mais recherchant un emploi, des personnes disponibles dans les deux prochaines semaines et des personnes qui n'ont pas recherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines. C'est pour cela qu'une analyse plus fine de l'inactivité permet d'identifier des personnes dites « inactives » qui seraient prêtes pourtant à prendre un emploi.

Source : Enquête européenne sur les forces de travail, micro données, Economix

Les travailleurs découragés sont ceux qui chercheraient un emploi s'ils pensaient avoir une chance sur le marché du travail. Cette catégorie est importante surtout en Italie, en Bulgarie et en Portugal. Les inactifs de longue durée souhaitant travailler, mais n'ayant pas recherché activement un emploi les quatre dernières semaines précédant l'enquête sont eux aussi une catégorie importante en Italie, tout comme dans des pays avec un taux faible de chômage de longue durée comme l'Autriche ou le Royaume-Uni, par exemple. Leur part est relativement moins grande en Espagne et en Grèce où le chômage de longue durée est plus visible.

Le chômage de longue durée peut par contre masquer un problème de fond: la succession de phases de chômage et de travail temporaire, ou bien la participation à des mesures actives du marché du travail indique un problème structurel de difficulté à l'insertion à long terme, même si la rupture des périodes de chômage est en soi positive.



L'effet de la crise économique sur le développement de la part des personnes qui ne sont pas en emploi - parce qu'ils sont au chômage, inactifs mais souhaitant travailler et inactifs ne souhaitant pas travailler - est très divergente en Europe. Alors que le taux du non-emploi (ou inversement le taux d'emploi) a connu des variations importantes dans des pays comme la Grèce, l'Espagne, l'Irlande à la suite de la montée du chômage et notamment du chômage de longue durée, il est resté relativement stable en France au cours de la décennie, et a baissé en Allemagne. En même temps, surtout en Espagne, la part des inactifs ne souhaitant pas travailler a baissé après la crise économique, alors qu'en Allemagne leur part a surtout diminué avant la crise économique dans le contexte de la croissance de l'emploi féminin. En Italie la part des inactifs souhaitant travailler a toujours été importante et a encore augmenté depuis la crise économique.

Source : Enquête européenne sur les forces de travail, micro données, Economix

Le sous-emploi vient s'ajouter à cette toile de fond: les travailleurs à mi-temps qui souhaitent travailler plus d'heures. Ainsi en Espagne, Hongrie, Chypre, Bulgarie, Lettonie, Espagne, Slovaquie, Croatie et Portugal entre 50 et 75 % des personnes travaillant moins de 15 heures par semaine aimeraient travailler au moins dix heures de plus en 2013 (en France leur part s'élève à 43 %). Il est pourtant difficile de dire quelle part d'entre eux relève d'une problématique de manque d'emploi de longue durée. Néanmoins, il est important de souligner qu'en Grèce, Hongrie, Bulgarie, Chypre, Lettonie, Espagne, Slovaquie, Croatie et Portugal plus de la moitié des personnes exerçant des petits boulots en travaillant moins de 15 heures par semaine, souhaitent travailler au moins 10 heures de plus (en 2013). En France cette part était de 42 %, alors qu'en Allemagne, Pays-Bas et Danemark cette part était de 20 % ou moins. Pourtant surtout en Allemagne et en France les petits boulots sont très répandus.

Pour en savoir plus :

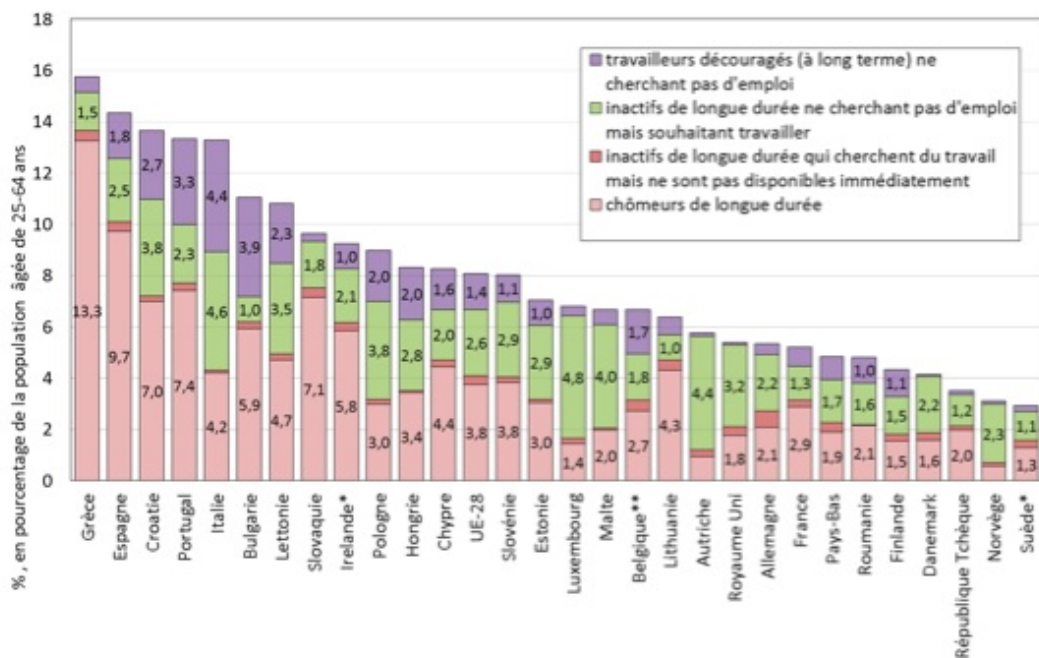
- Düll, N., Thurau, L., Vetter, T. (2016), *Long-term unemployment in the EU. Trends and Policies*. Bertelsmann Stiftung (Ed), Gütersloh
- Fernandez, R. et al. (2016), "[Faces of Joblessness: Characterising Employment Barriers to Inform Policy](#)", OECD Social, Employment and Migration Working Paper, No. 192, OECD Publishing, Paris
- Mutual Learning Programme, Peer Review on "[Approaches to integrate long-term unemployed persons](#)", Berlin, Germany, 13-14 October 2016, European Commission,

A propos de cet article

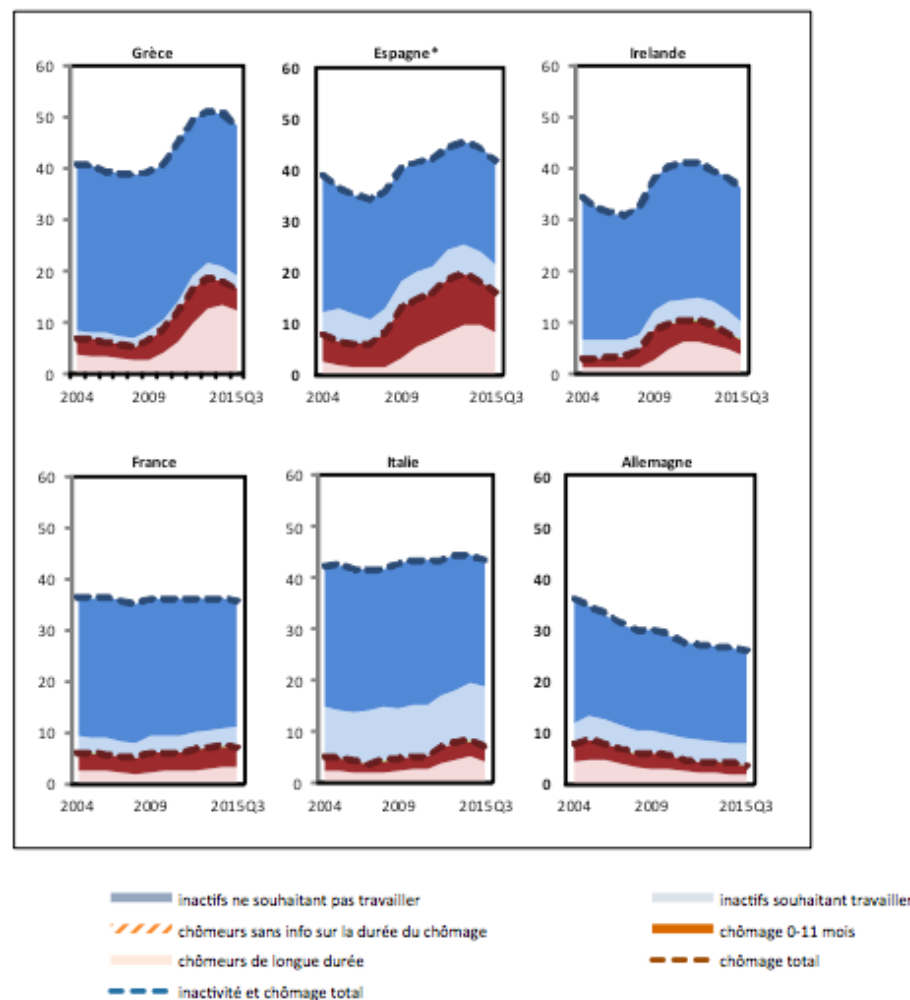
Auteur(s) : Nicola Düll

: *Chômage longue durée, inactifs, Europe, pays européens, emploi, halo du chômage, mesures, Nicola Düll*

Graphique 4 - Chômeurs de longue durée et inactifs de longue durée orientés vers le marché du travail, en 2013



Graphique 5 : Chômage de courte et de longue durée, les inactifs souhaitant travailler, et pourcentage de la population en âge de travailler (15-64 ans), 2004-2015 (3^e trimestre)



La nébuleuse du chômage

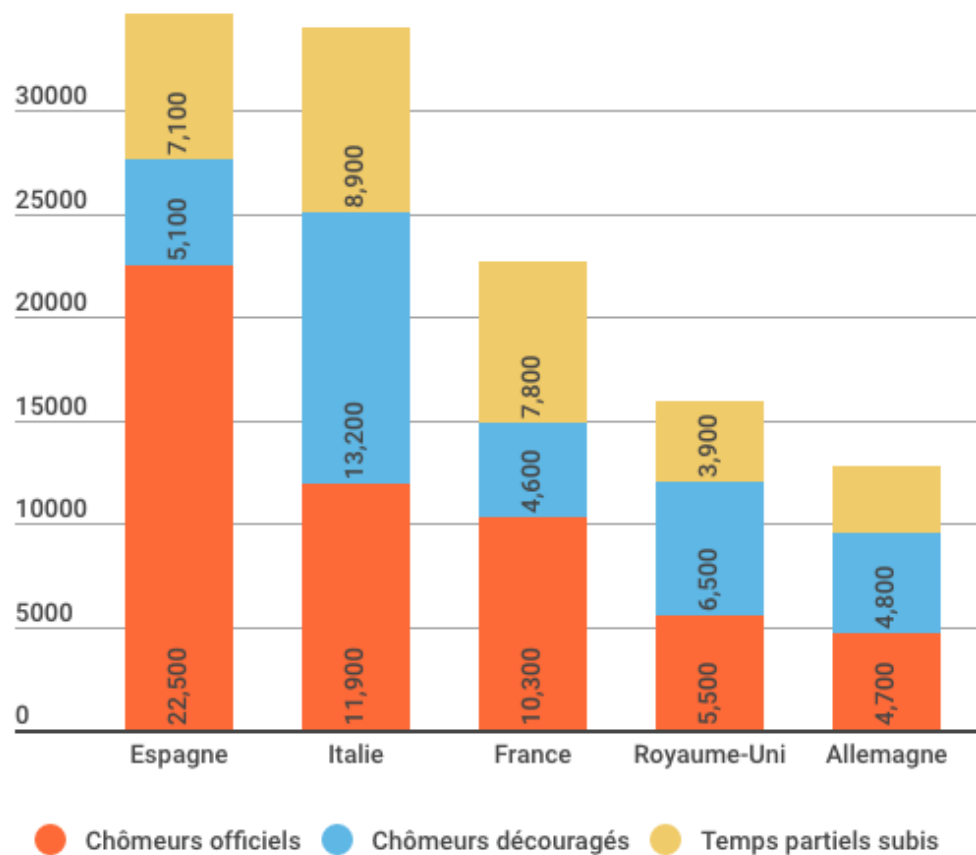
Quand les statistiques officielles cachent la réalité du « mal-emploi » en Europe

par La rédaction - 05 Décembre 2016

Dans un article paru dans *L'Expansion* en septembre dernier, Stéphanie Benz se base sur une étude réalisée par PrimeView (cabinet de recherches économiques et financières) pour révéler

ET SI ON PRENAIT EN COMPTE LES CHÔMEURS DÉCOURAGÉS ET LES TEMPS-PARTIELS SUBIS ?

Les oubliés des statistiques



DOIT-ON CHOISIR ENTRE UN CHÔMAGE ÉLEVÉ COMME EN FRANCE OU UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS PAUVRES ?

*Nombre d'heures moyennes annuelles ouvrées par travailleur

*Salaire annuel moyen sur la base des prix de 2014

Sources :

- Stéphanie Benz, "[A la recherche des chômeurs invisibles en Europe](#)", L'Express - L'Expansion, juin 2016
- Chiffres du cabinet de recherches économiques PrimeView

A propos de cet article

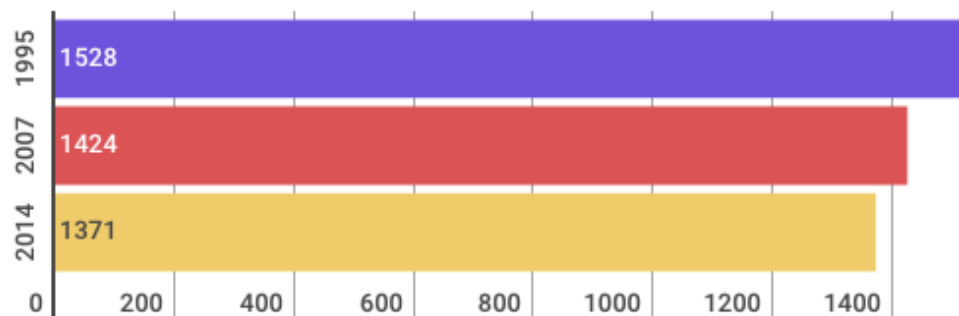
Auteur(s) : La rédaction

: Chômage, statistiques officielles, temps-partiels subis, chômeurs découragés, temps de travail, modération salariale

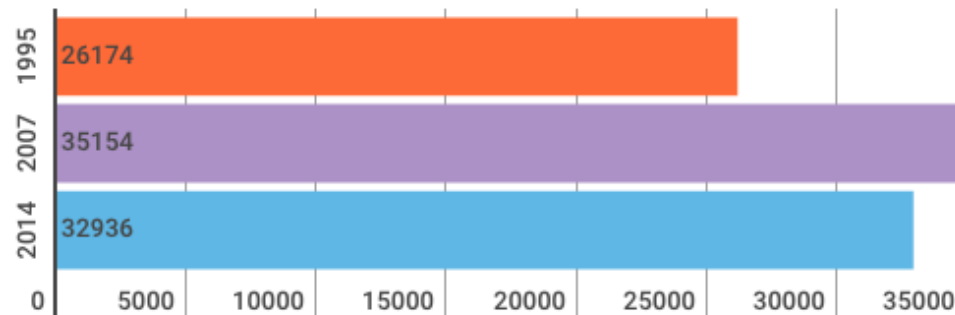
Quand on prend en compte les oubliés, le chômage montre une autre réalité

	Taux de chômage officiel (2015)	Taux de chômage recalculé
Royaume-Uni	5,5	15,9
France	10,3	21,7
Allemagne	4,7	12,8
Espagne	22,5	34,7
Italie	11,9	34

L'Allemagne a diminué son temps de travail



Le Royaume-Uni a joué la modération salariale



La nébuleuse du chômage

Halo du chômage ou halo du travail ?

par *Tristan d'Avezac, Fanny Barbier* - 19 Décembre 2016

« Si vous n'avez pas d'emploi, créez-le ! » Peu importe comment la formule de Raymond Barre a été accueillie en 1979, elle est aujourd'hui devenue d'une banalité confondante : tous les actifs qu'ils soient en travail ou non - y sont incités par une institution ou l'autre. Jusqu'à l'entreprise qui invite ses salariés à développer leur clientèle interne. Les chômeurs, quant à eux, ont bien compris le message. Au point qu'on ne comprend pas comment les statistiques peuvent rester à des niveaux aussi élevés.

Beaucoup est fait pour faire sortir les chômeurs du chômage

En raison des difficultés d'accès à l'emploi, depuis le début des années 80, les demandeurs d'emploi sont invités, incités et aidés à trouver une solution autre qu'un emploi salarié en CDI à temps plein...

Démonstration en trois points

Les règles s'assouplissent pour cumuler activité réduite et chômage. Sur le modèle du système propre aux intermittents du spectacle, chaque période travaillée repousse d'autant la perception d'une allocation. Cette évolution incite certains à évoquer l'intermittence pour tous, alors qu'il n'y a pas si longtemps celui qui ne pouvait pas passer 100 % de son temps à une recherche active d'emploi pouvait être facilement radié.



À ce sujet, voilà ce qu'on trouve sur le site de pôle emploi :

« En vue d'encourager la reprise d'emploi, l'Assurance chômage permet au demandeur d'e qui reprend une activité en cours d'indemnisation de cumuler, pour partie, sa rémunération son allocation chômage. La mesure est incitative : le bénéficiaire dispose au total d'un r supérieur à ce qu'il aurait perçu en l'absence d'exercice d'une activité professionnelle.

Les règles s'assouplissent pour ceux qui veulent développer leur propre activité. Dans la foulée des politiques d'incitation à la création d'entreprises, les formalités ont été considérablement simplifiées. C'est le cas de l'auto ou micro-entrepreneuriat et en général de tous les types d'entreprises (SARL, EURL, SAS, etc.) ou activités indépendantes.

Voilà ce que l'on trouve sur le site de Pôle emploi :

« La création d'entreprises ou réfléchir autrement à la reprise d'une activité - Contrairement aux idées reçues, la création d'entreprises s'adresse à tous : ouvriers, cadres, demandeurs d'emploi salariés... Tous les métiers et niveaux de qualification sont représentés.

Troisième volet du dispositif, la formation qu'il devient de plus en plus simple de financer

lorsqu'on est au chômage. Le gouvernement a reconduit le plan annoncé le 31 décembre 2015 d'inscrire 500 000 demandeurs d'emploi en formation, avec des résultats quantitatifs proches des objectifs (740 000 en formation ou inscrits en octobre 2016), sans que les résultats qualitatifs soient encore mesurés ou mesurables.

Autant d'actions et d'injonctions qui portent leurs fruits. Le travail indépendant est plébiscité en tant que solution pour créer son propre emploi et donc sortir du chômage, ou ne pas y entrer. De nombreux outils sont mis en place pour aider ces entrepreneurs d'un nouveau genre, comme les boutiques de gestion ou le microcrédit, et de nombreuses mesures ont été prises pour simplifier les démarches : SARL à un euro, micro-entreprise, plateformes de travail collaboratif, etc.

Alors tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Pas vraiment, car ce que l'on remarque, c'est que ces sorties du chômage concernent précisément et en grande majorité ceux qui ont du mal à retrouver un emploi salarié en contrat à durée indéterminée, donc les plus fragiles, les moins équipés pour se prendre en mains, ceux qui ont les réseaux les moins costauds.

Et le fait est que ces personnes trouvent ou retrouvent une activité, créent leur entreprise, se forment, etc. **Bref, sortent des statistiques du chômage, et cela arrange tout le monde. Mais l'on peut légitimement s'interroger sur ce qu'apportent les solutions trouvées en termes de continuité, pérennité, employabilité, construction d'un réel parcours professionnel...**

Quid des solutions trouvées ?

Que se passe-t-il en cas d'échec de l'aventure entrepreneuriale ?

Plus de la moitié des entreprises créées en 2014 l'ont été sous la forme d'auto-entrepreneur (1). Les mesures en faveur de l'auto-entrepreneuriat ont à l'évidence contribué à favoriser la création d'entreprises et plus avant à favoriser la réduction du nombre de demandeurs d'emploi. L'INSEE note ainsi que 40 % des créateurs étaient auparavant au chômage et plus de 6 créateurs sur 10 déclarent avoir créé leur entreprise pour assurer leur propre emploi (2).

Ces chiffres témoignent, s'il en est, de la pertinence de ce dispositif par la simplicité de sa mise en place et les aides multiples proposées au créateur. Cependant, tous ces créateurs, une fois lancés,

ne sont pas pour autant assurés de la pérennité de leur entreprise. Près de la moitié d'entre eux cesseront leur activité dans les 5 années suivant celle de sa création, soit près de 700 000 person

Que peuvent-elles espérer au jour de la cessation de leur activité ? Point d'accès au régime d'assurance chômage, nul accompagnement offert pour assurer leur reconversion. Il y a ici quelque chose de paradoxal à noter que d'un côté les salariés victimes de licenciement ont accès à une large palette de dispositifs visant à les aider dans leur reconversion (formation, conseil en évolution professionnelle); et que d'un autre, ceux qui se sont « lancés » dans l'aventure de l'entrepreneuriat ne bénéficient d'aucune aide.

Et que dire de ceux qui tenteront de retrouver le chemin de l'emploi salarié ? La chose n'apparaît pas des plus aisées, tant les entreprises apparaissent méfiantes à intégrer ces publics. Il est d'ailleurs frappant de trouver un post sur le site de l'Apec intitulé « [Ex-entrepreneur, futur salarié : à dire et à ne pas dire en entretien](#) ». Comme si avoir été entrepreneur relevait de la maladie honteuse et qu'il s'agissait de devoir gommer en entretien les compétences qui sont celles d'un chef d'entreprise !

Être travailleur de plateforme, un job pour la vie ?

Nombreux sont les rapports à s'être penchés sur la question des travailleurs de plateforme en particulier sous l'angle de la protection sociale et de la formation. Entre le [rapport Terrasse](#) sur l'Écon collaborative, celui du [COE](#) sur l'évolution des formes d'emploi et les contributions de plusieurs Think Tanks : Institut de l'Entreprise, Terra Nova, Lab'Ho, le sujet est largement traité. Plus récemment Loi El Khomri a instauré un droit à la validation des acquis de l'expérience pour les « travailleurs de plateformes de mise en relation électronique ».

Tout se passe comme si ces travailleurs étaient amenés à rester dans ce schéma d'activité tout au long de leur vie professionnelle. Or, peut-on imaginer un instant qu'un livreur à domicile ou un chauffeur de VTC le soit encore dans dix ou quinze ans ? Il suffit de s'entretenir avec ces derniers pour savoir que la réponse est NON. Certes pour beaucoup d'entre eux le travail de plateforme a pu éviter le chômage, d'avoir une activité dont ils tirent, quoi qu'on puisse dire, un sentiment de fierté. Celui de s'en être sortis. Mais que faire après ? Quelles compétences valoriser ? Comment se réorienter ? Vers qui se tourner pour opérer sa transition professionnelle ?

Les plateformes, bien que fortement impactées par les enjeux de réputation et de responsabilité sociale ne sont pas à ce jour dans une logique d'accompagnement des compétences. Ceci à la fois pour des raisons de rentabilité, de taille critique et de risque de requalification de leurs « prestataires » en salariés.

Les Pouvoirs publics, tout en se « réjouissant » de l'émergence de ces nouvelles formes d'activité - au motif qu'elles contribuent à la réduction du nombre de demandeurs d'emploi - cherchent à élargir aux travailleurs de plateforme l'accès aux dispositifs dont bénéficient les salariés (VAE, CPA).

Reste à savoir qui seront les opérateurs en mesure d'accompagner les transitions professionnelles de ces derniers. Les opérateurs publics sont déjà submergés, le milieu associatif est en manque de ressources comme de financements et les opérateurs privés, avant d'investir ce nouveau champ, se poseront inévitablement la question de sa rentabilité.

Et pourtant. Il y a une réelle urgence à accompagner ces publics si l'on ne veut pas que se développe une nouvelle catégorie de travailleurs enfermés dans ce monde de l'économie numérique.

Le piège des charges sociales

Tapis rouge ! Au moment de se lancer, un entrepreneur peut bénéficier du report du paiement de ses cotisations sociales pendant la première année de son activité, voire jusqu'à deux années s'agissant des micro-entrepreneurs. L'aubaine apparaît bien belle et ferait presque oublier à notre créateur trop occupé à développer son business qu'il faudra cependant bien les payer un jour, rue de l'ongle ! Or, combien de nouveaux entrepreneurs se retrouvent étranglés et obligés de mettre la clé sous la porte au moment de leur règlement faute d'avoir des revenus suffisants. L'attitude des organismes de Sécurité Sociale est à ce titre particulièrement déroutante. Que penser de cet entrepreneur qui, en réponse à sa demande d'étalement du paiement de ses cotisations, se voit notifier un commandement d'huissier sans aucune autre forme de procès, lequel lui propose en définitive de régler sa dette avec un étalement de ses règlements sur une durée supérieure à celui qu'il avait originellement demandé ?!

Ne faudrait-il pas instaurer un Chapitre 11 pour ces nouveaux entrepreneurs et rendre possible la mise en place d'une procédure judiciaire allégée au bénéfice des auto-entrepreneurs ? Comme de

permettre la protection du patrimoine de ces créateurs.

Former c'est insérer ?

La question a de quoi surprendre. Quand le Gouvernement a lancé son plan de 500 000 formations supplémentaires à destination des demandeurs d'emploi, bien entendu l'objectif affiché était de en sorte que les formations suivies débouchent sur un emploi. Plus avant la méthode poursuivie, privilégiant les diagnostics à l'échelle des bassins d'emplois dans une logique de GPEC territorial devrait permettre de coller au plus près des besoins en compétences des entreprises. Cependant se pose une double question de dynamique et d'égalité territoriale - les bassins ayant le plus fort niveau de chômage sont naturellement ceux ayant le moins grand nombre d'emplois à offrir - et d'accompagnement.

Derrière la question de la dynamique territoriale ressort en creux celle de la mobilité. Combien d'organismes de formation peinent à trouver des candidats pour leurs programmes parce qu'ils sont éloignés des stagiaires (50 km apparaît comme la distance maximum pour suivre une formation). En outre l'offre de formation n'est pas toujours adaptée aux besoins des entreprises situées sur u territoire. Derrière ce constat transparaît la rapidité de l'ajustement de l'offre de formation au développement de nouvelles activités. Entre le moment où un besoin de compétences est identifié et la création/adaptation de l'offre de formation, peuvent se passer plusieurs mois durant lesquels les entreprises, comme les chômeurs n'auront pas de réponse à leurs besoins.

L'accompagnement des personnes durant leur formation apparaît également comme un élément clé dans l'insertion des publics. Combien de formations sont abandonnées parce que les stagiaires sont pas suivis par leur référent durant leur cursus de formation, parce que leurs enjeux sociaux (mobilité, santé, logement, entourage) ne sont pas traités ?

Au final ce sont près d'un demandeur d'emploi sur deux (49,5 %) à être en emploi 6 mois après la fin d'une formation (3).

En comparaison, il est intéressant de noter que les formations en alternance (contrat de professionnalisation) en ce qu'elles mettent en relation directe formation, stagiaire et entreprise d'accueil, connaissent des taux d'insertion dans l'emploi particulièrement élevés. Ainsi une enquête commandée par le FPSPP (4) auprès de 60 000 personnes en contrat de professionnalisation fait ressort les trois quarts des personnes formées étaient en emploi six mois après la sortie de leur formation.

Alors que faire ?

Il serait absurde de vouloir freiner ces envies de s'en sortir par soi-même, pire, ce serait contre-productif et à contre-courant. Le mouvement général veut que la prise de risque repose sur les individus plus que sur les institutions. Et parmi elles l'entreprise qui le plus souvent - et de manière acceptée - n'intègre les jeunes qu'à travers l'enchaînement de stages et précarise les seniors en les externalisant. Plutôt que de regretter des usages révolus, nous voulons mettre l'accent sur des dispositifs performants qui aident notamment les plus faibles à intégrer ou réintégrer le monde du travail. Trois exemples : le CDI intérimaire, les coopératives d'activité et d'emploi, et le portage salarial.

Le CDI intérimaire

Entré en vigueur en mars 2014 (Loi Rebsamen) à la suite d'un accord entre les partenaires sociaux de la branche de l'intérim, le CDI intérimaire est un dispositif original permettant d'offrir un cadre sécurisé, celui d'un CDI avec les bénéficiaires qui y sont associés, pour l'exercice d'activités par nature temporaires, les missions d'intérim. Lorsque l'intérimaire n'est pas en mission, celui-ci bénéficie la garantie d'un salaire minimal mensuel (entre 1 et 1,25 fois le SMIC). Il peut en outre suivre une formation durant ses périodes d'inter-mission afin de développer son employabilité et accéder à u qualification reconnue. Quoiqu'il ne concerne à ce jour qu'un peu plus de 11 000 personnes, le CDI intérimaire s'inscrit dans une logique de flexicurité à la française particulièrement intéressante et apportant aux entreprises la souplesse du recours à l'emploi temporaire et aux intérimaires un cadre pérenne. Il permet en outre à ces publics de ne pas avoir à s'inscrire en tant que demandeurs d'emploi à la fin de chaque mission dans la perspective d'une nouvelle mission. Voir l'article de Metis par Jean-Louis Dayan "[Définir le chômage : hard work](#)".

Enfin, le CDI intérimaire autorise le fait de travailler pour plusieurs entreprises tout en restant dans le cadre d'un contrat de travail unique. Une approche intéressante pour multiplier les expériences travailler sur plusieurs projets auprès de différentes entreprises. Serait-ce LA solution pour héberger les activités des multi-actifs dont le nombre va croissant ?

Les coopératives d'activité et d'emploi

Les CAE permettent à des chômeurs de créer leur emploi avec un statut de salarié au sein d'une coopérative. Ils sont accompagnés dans le développement de leur activité, ils profitent de moyens administratifs mutualisés et échappent à la solitude du créateur d'entreprise. Selon Stéphane Veyer, codirigeant depuis 2005 de Coopaname, une des principales CAE françaises :

« les CAE offrent à ces personnes une alternative qui consiste à se créer un emploi salarié au sein d'une entreprise ouverte, organisée sous forme de SCOP (société coopérative ouvrière de production et partagée entre professionnels. L'entrepreneur peut lancer son activité sans risque, et en cas d'échec, il n'y aura pas de mise en faillite puisqu'il n'y aura pas eu création d'entreprise. S'il doit mettre son contrat de travail salarié, il retrouvera ses indemnités de chômage. Entre-temps, il sera resté intégré au régime général de protection sociale »

Le service proposé par une coopérative d'activités et d'emploi peut s'analyser comme « une fusée à trois étages » : sécurisation (accompagnement en amont du lancement de l'activité), mutualisation (de la gestion des aspects juridiques, comptables, administratifs, assurantiels, fiscaux, etc., mais aussi de la trésorerie), coopération (les salariés peuvent devenir des associés de l'entreprise collective).

Aujourd'hui, il existe un peu plus de 70 CAE en France, regroupant environ 4 000 personnes dans un réseau appelé [Coopérer pour entreprendre](#). Ce mouvement est devenu, ces dernières années, un acteur important de la création d'activité et du développement économique sur les territoires où ces coopératives sont implantées. Voir les articles de Metis consacrés aux CAE, notamment : « [Les coopératives d'activité et emploi, une nouvelle philosophie du travail](#) ».

« Pourquoi attendre un emploi qui n'arrive jamais ? », focus sur les jeunes

Depuis 2009, [Coopaname](#) mène des projets spécifiques en direction de la jeunesse, s'inspirant notamment des dynamiques grenobloises initiées par Cap Berriat (pépinière associative). En 2013, Coopaname s'est engagée dans une expérimentation nationale, baptisée Piments, menée sur sept territoires en France et associant des structures jeunesse et des acteurs coopératifs pour favoriser la création d'activités par des jeunes. Piments, c'est tout à la fois des espaces de travail, d'accompagnement et de rencontres réseau, le partage d'outils issus de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire, la mise en œuvre d'un compagnonnage, l'hébergement juridique des projets et des emplois.

Le portage salarial

Le propre du portage salarial est de combiner les avantages du salariat avec la liberté d'entreprendre. C'est un système tripartite qui met en relation un consultant, son ou ses clients, et l'entreprise de portage. Le consultant est responsable de sa clientèle. C'est lui qui définit toutes les conditions de sa mission (prix, durée, objectifs). La société de portage prend en charge les démarches administratives.

À la différence des CAE, le portage concerne plutôt des personnes expérimentées qui vendent des compétences intellectuelles. Il devient une voie de retour vers l'emploi pour des chômeurs de plus en plus longue durée et de maintien dans l'emploi pour des seniors qui doivent travailler de plus en plus longtemps. Avec une forte croissance, de l'ordre de 15 à 20 % par an, le portage concerne aujourd'hui, près de 70 000 travailleurs.

Preuve de ce succès, le gouvernement a officiellement annoncé sa volonté de créer la branche professionnelle du portage salarial avec une convention collective qui devrait permettre notamment de développer l'accompagnement et la formation des intervenants.

Pour conclure

Ainsi, contrats d'intérim en CDI, CAE, portage salarial sont des voies vertueuses de sortie du chômage - ou de non entrée dans le chômage. Les risques courus par les actifs sont minimisés par leur inscription dans des structures intermédiaires qui les accompagnent dans la recherche de leur place sur un marché du travail en recomposition permanente. En ce sens ils représentent une bonne combinaison de liberté et de sécurité.

Pour en savoir plus :

(1) INSEE Première - décembre 2006

(2) Sur 550 700 entreprises créées en 2014, 283 400 l'ont été sous la forme d'auto - entreprises, sans compter les créations d'entreprises individuelles de type SASU, EURL - (94) : Insee Première 1534 - janvier 2015

(3) Enquête « Sortants de formation 2014 », Éclairages et Synthèse - Juillet 2015 N° 13 - Pôle Emploi

(4) [Enquête sur l'insertion à 6 mois des contrats de professionnalisation et sur la qualité de l'alternance](#) - TNS Sofres pour FPSPP - Mai 5 mai 2014

A propos de cet article

Auteur(s) : Tristan d'Avezac, Fanny Barbier

: Halo du chômage, emploi, activité réduite, charges sociales, insertion, plateformes, numériques, formations, auto-entrepreneurs, Pôle emploi, CAE, portage, CDI intérimaire, Tristan d'Avezac, Fanny Barbier

La nébuleuse du chômage

Définir le chômage : hard work !

par Jean-Louis Dayan - 19 Décembre 2016

Entrer dans la catégorie de chômeur est souvent douloureux, mais plus compliqué qu'on ne croit. Vouloir un emploi ne suffit pas ; encore faut-il répondre à la définition officielle du chômage, à laquelle sont tenus de se conformer, comme en principe tous leurs collègues à travers le monde, nos statisticiens nationaux.



Image : Getty image

La voici telle que rapportée par l'[INSEE](#) :

« En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui compte dans moins de trois mois. »

Adoptée par les représentants des États membres de l'ONU, dont l'Organisation Internationale Travail (OIT) et son Bureau sont une composante, elle s'impose donc à tous. Il n'est pas pour autant interdit de la discuter, ce dont ne se privent pas les statisticiens du travail lors des

Conférences internationales qui les réunissent tous les cinq ans sous la houlette du BIT. Lors de la dernière en date, en 2013, ils ont ainsi débattu à la fois de la **définition du travail** et de la mesure de la sous-utilisation de la main d'œuvre, deux questions d'ailleurs liées.

Sur le premier point, la 19e CIST (Conférence Internationale des Statisticiens du Travail) s'est prononcée pour un franc élargissement du concept en appelant à identifier désormais quatre formes de travail : à la plus classique, dénommée « emploi » (travail rémunéré pour un tiers), elle préconise d'ajouter l'auto-production (destinée à la consommation personnelle), le travail bénévole, ainsi que le travail non rémunéré en situation de formation. Elargissement bienvenu, en ce qu'il appelle à rendre visibles des formes de travail aujourd'hui largement masquées par la focalisation des appareils de mesure sur le cadre étroit de l'emploi marchand ; mais qui pose en pratique, on s'en doute, de redoutables problèmes de mesure.

En parallèle, et dans le prolongement de longs débats antérieurs, la dernière CIST prend officiellement acte du fait que le concept de chômage en vigueur depuis les années 1950 est devenu trop restrictif au regard des transformations du travail et de l'emploi. Trop de situations intermédiaires se sont multipliées, tant aux marges de la population dite « active » qu'au sein de l'emploi lui-même pour que le taux de chômage continue de mesurer seul la sous-utilisation de la force de travail à travers le monde. La résolution adoptée appelle donc les Instituts statistiques nationaux à produire des indicateurs complémentaires :

- Le premier pour compléter la mesure de la population active par le dénombrement des personnes qui, tout en ne satisfaisant pas l'un ou l'autre des critères d'activité rappelés plus haut, font à bon droit partie de la « main-d'œuvre potentielle », parce qu'elles déclarent dans les enquêtes être sans emploi et en vouloir un. Il s'agit en pratique soit de chercheurs d'emploi non immédiatement disponibles soit de personnes disponibles pour travailler, mais qui ne recherchent pas activement un emploi. Ici, pas de problème de mise au point puisque les enquêtes « forces de travail » en usage dans la plupart des pays dénombrent d'ores et déjà ces catégories intermédiaires, justement pour ne pas les inclure dans le chômage au sens strict. D'aucuns (la France par exemple) souhaitaient aller plus loin en y ajoutant les personnes à qui manquent à la fois les deux conditions de disponibilité et de recherche active d'emploi. La CIST de 2013 n'a cependant pas franchi le pas. Chaque pays est donc appelé à fournir, annuellement et si possible trimestriellement, en complément de son taux de chômage, l'effectif de chacun de ces deux groupes et sa part dans la population active. Groupes qui ne sont autres que les composantes du fameux « halo » du chômage, lequel fait ainsi son entrée solennelle dans le monde des concepts statistiques internationalement reconnus.

- Le second indicateur promu par la dernière CIST cible quant à lui les personnes qui, tout en ayant un emploi, voudraient travailler plus ; ici la sous-utilisation de la main-d'œuvre ne tient pas à l'absence complète d'occupation, mais à un temps de travail insuffisant au regard des attentes. D'où son nom : le « sous-emploi ». En pratique il s'agit principalement des travailleurs à temps partiel qui voudraient augmenter leurs heures de travail, ou encore des salariés en chômage partiel.

Chômage + Halo + Sous-emploi = Sous-utilisation de la force de travail. Telle est donc l'équation statistique censée donner des marchés du travail nationaux et de leurs « performances » une mesure plus exacte et complète qu'un taux de chômage dont la signification est aujourd'hui mise à mal par les réalités nouvelles du travail et de l'emploi.

Appliquée par la plupart des Instituts nationaux en Europe, voici ce que donne la nouvelle mesure :

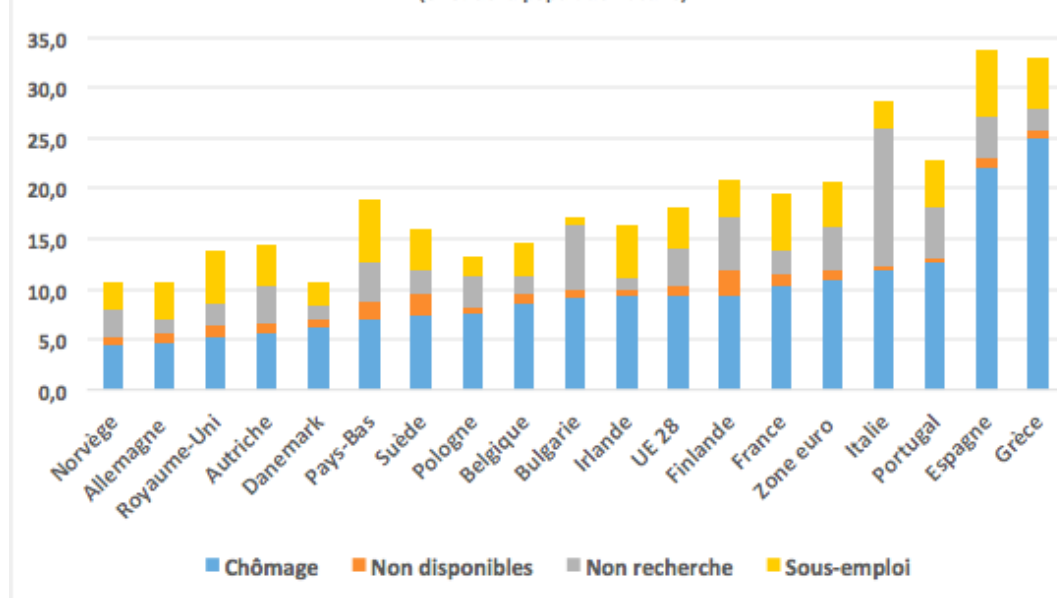
Source : Eurostat, enquêtes Force de Travail

Premier constat : à l'échelle de l'Union européenne, « halo » et « sous-emploi » pèsent ensemble 8,8 % de la population active, presque autant que le chômage proprement dit (9,4 %). Au sein de l'Union européenne, c'est l'absence de recherche active d'emploi (3,8 %) qui l'emporte de très loin sur l'indisponibilité (0,9 %), signe qu'il est principalement composé de chômeurs découragés.

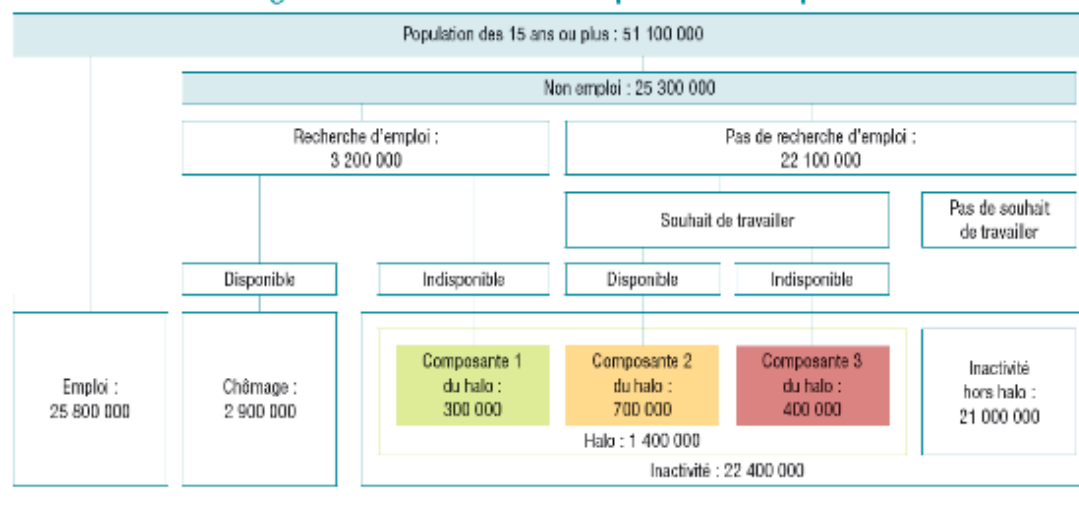
Sans être bouleversé, le classement entre pays s'en trouve parfois sensiblement modifié : l'Italie se distingue par exemple par une proportion particulièrement élevée (13,6 %) de personnes souhaitant un emploi sans en rechercher (comme dans une moindre mesure la Bulgarie), autrement dit « découragées ». D'autres pays, pour la plupart « bons élèves » à l'aune du taux de chômage (Royaume-Uni, Autriche, Pays-Bas), reculent de plusieurs rangs du fait d'un taux de sous-emploi élevé. Dans l'Union européenne prise dans son ensemble, le taux « élargi » de sous-utilisation de la main-d'œuvre atteint presque le double du taux de chômage au sens strict (18,2 % contre 9,4 %). C'est aussi ce qui se passe en France (19,6% contre 10,4 %), moins du fait du découragement (2,4 %) que de l'absence de recherche active d'emploi (5,1 %). Mais, les pays où l'impact du changement de mesure est le plus fort (avec un taux global multiplié par 2,2 à 2,6) sont pour la plupart - à l'exception de l'Italie - parmi les « meilleurs » en termes de chômage *stricto sensu* (dans l'ordre d'impact décroissant : Pays-Bas, Royaume-Uni, Norvège, Autriche, Allemagne, Suède, Finlande). Des résultats qui tendent à réduire l'écart entre performances nationales des marchés du travail en Europe, et donnent surtout quelque poids à l'hypothèse selon laquelle, dans des économies post-industrielles ouvertes, la baisse du chômage

risque fort d'avoir pour contreparties le gonflement des marges de la population active et la multiplication d'emplois à temps incomplet qui ne répondent pas aux attentes de leurs titulaires.

Chômage, halo et sous-emploi dans l'UE en 2015 (en % de la population active)



1. Classement en catégories d'activité : schéma simplifié des concepts au sens du BIT



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.
 Note : données relatives à l'année 2015.
 Source : Insee, enquêtes Emploi.

Bien qu'ils aillent de pair, les deux mouvements n'ont pas la même signification. La part croissante des chômeurs découragés témoigne de processus d'exclusion ou de relégation : marges de marchés du travail fortement sélectifs, qui brouillent les frontières entre activité et inactivité. Elle doit évidemment être rapprochée de la montée du chômage de longue et de très longue durée, particulièrement après la crise de 2008-2009 (Voir Metis, [Nicola Düll](#))

La multiplication des situations de sous-emploi est quant à elle à rapprocher de celle, assez générale en Europe, du travail à temps partiel, mais dans sa composante contrainte (rappelé qu'il n'est assimilé au « sous-emploi » que si celui/celle qui l'exerce déclare vouloir travailler). Autrement dit des emplois de service à faible volume et faible salaire horaire.

Traduits en nombre de personnes, les chiffres parlent mieux : en 2015, l'INSEE dénombrait en France 2,9 millions de chômeurs au sens du BIT, 1,4 million de personnes dans le « halo » (chômage et 1,7 million de travailleurs en sous-emploi. Ici cependant les choses se compliquent un peu, car notre Institut national se montre, à son honneur, « plus royaliste que le roi » BIT (Eurostat). Aux personnes indisponibles et à celles qui ne recherchent pas d'emploi il ajoute (qui réunissent les deux attributs, pour aboutir à un « halo élargi », tel que débattu, et finalement non retenu, par la CIST de 2013. Ce sont donc au total quelques 6 millions de personnes qui place aux marges de l'emploi « normal » ou de l'activité, soit 21 % de la population active (ou encore 20 % de la force de travail potentiellement disponible). Une autre façon de dire que la sous-utilisation de la main-d'œuvre est en France le double de ce qu'indique son taux de chômage, un constat qui vaut également, on l'a vu, pour l'UE tout entière, mais aussi pour le Etats-Unis (voir l'[interview récente](#) par Metis de Catherine Sauviat).

Qui trouve-t-on dans le « halo » français ? À grands traits, surtout des femmes (contrairement au chômage, majoritairement masculin), bien que la part des hommes y ait augmenté avec la crise. Une moitié de ses membres ne recherche pas (ou plus) d'emploi, l'autre se déclare indisponible pour la recherche et sa part tend à augmenter. Sinon, les caractéristiques (âge, diplôme, nationalité) des personnes en « halo » ressemblent fort à celle des chômeurs *stricto sensu*. n'est la part des inscrits à Pôle emploi, beaucoup plus faible (54 %), et c'est logique, que par rapport aux chômeurs BIT (85 %). Plus en détail cependant, les « non-chercheurs » d'emploi sont moins diplômés, vivent plus souvent seuls, et ont quitté l'emploi depuis plus longtemps que les indisponibles. Les mêmes écarts se retrouvent quand on s'intéresse aux trajectoires.

Globalement, les membres du « halo » sont mobiles : les deux tiers d'entre eux l'ont quitté le trimestre suivant. Mais pour des destinations qui diffèrent selon la situation initiale : les non disponibles vont surtout vers l'emploi ou le chômage ; les non-chercheurs vers le chômage ; tandis que ceux qui n'étaient ni disponibles ni en recherche basculent surtout dans l'inactivité. En ce sens le « halo » fait figure de plaque tournante entre emploi et inactivité.

À rebours du soupçon persistant qui pèse sur eux, les appareils statistiques se sont donc efforcés durant la dernière décennie de mieux mesurer les déséquilibres qui affectent les marchés du travail. Les zones intermédiaires grandissantes qui séparent les trois états cardinaux que sont l'emploi, le chômage et l'inactivité. Il ne tient qu'à leurs usagers, et particulièrement à la presse et aux médias, de s'approprier les indicateurs mis au point pour compléter l'information fournie par les seuls taux de chômage. Il reste pourtant du chemin à faire. Une autre dimension de la sous-utilisation de la main d'œuvre, - ou si l'on préfère, de la privation d'emploi - demande en effet à être mesurée : celle de la discontinuité croissante des emplois et des trajectoires professionnelles. La rotation sur le marché du travail s'est considérablement accrue au cours des trente dernières années, tout en affectant les groupes d'actifs de façon très inégale. Les contrats courts explosent, les parcours d'emploi marqués par l'intermittence se multiplient, tout en se concentrant sur les plus jeunes (et plus récemment les plus âgés), les moins diplômés, les moins dotés en ressources et soutiens de tout ordre. À celle du halo et du sous-emploi devrait donc s'ajouter une mesure de la porosité des parcours professionnels, ou, dit autrement, de leur densité en emploi. De fait le taux de chômage l'incorpore déjà, mais de façon trop implicite et globale pour en donner la juste mesure. Il y a là une autre voie d'amélioration des indicateurs du marché du travail qui reste à explorer. Ce n'est pas que scrupule de statisticiens perfectionnistes : **il en va du regard que la société porte sur elle-même, ses réussites, ses manques et ses souffrances.**

Pour en savoir plus :

- « [Halo autour du chômage : une population hétérogène et une situation transitoire](#) », Anne-Juliette Bessone, Pierre-Yves Cabannes, Anis Marrakchi, in *Emploi, chômage, revenus du travail*, Insee Références, Édition 2016
- « [Quand les statisticiens du travail définissent le travail](#) », Pierre Concialdi, *Chronique internationale de l'IRES* - n° 145 - mars 2014
- « [Une rotation de la main-d'œuvre presque quintuplée en 30 ans : plus qu'un essor des formes particulières d'emploi, un profond changement de leur usage](#) », Claude Picart, in *Emploi et salaires* Insee Références, Édition 2014

A propos de cet article

Auteur(s) : Jean-Louis Dayan

: *définitions du chômage, emploi, marché du travail, population active, halo du chômage, sous-emploi, OIT, BIT, Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST), Jean- Louis Dayan*

La nébuleuse du chômage

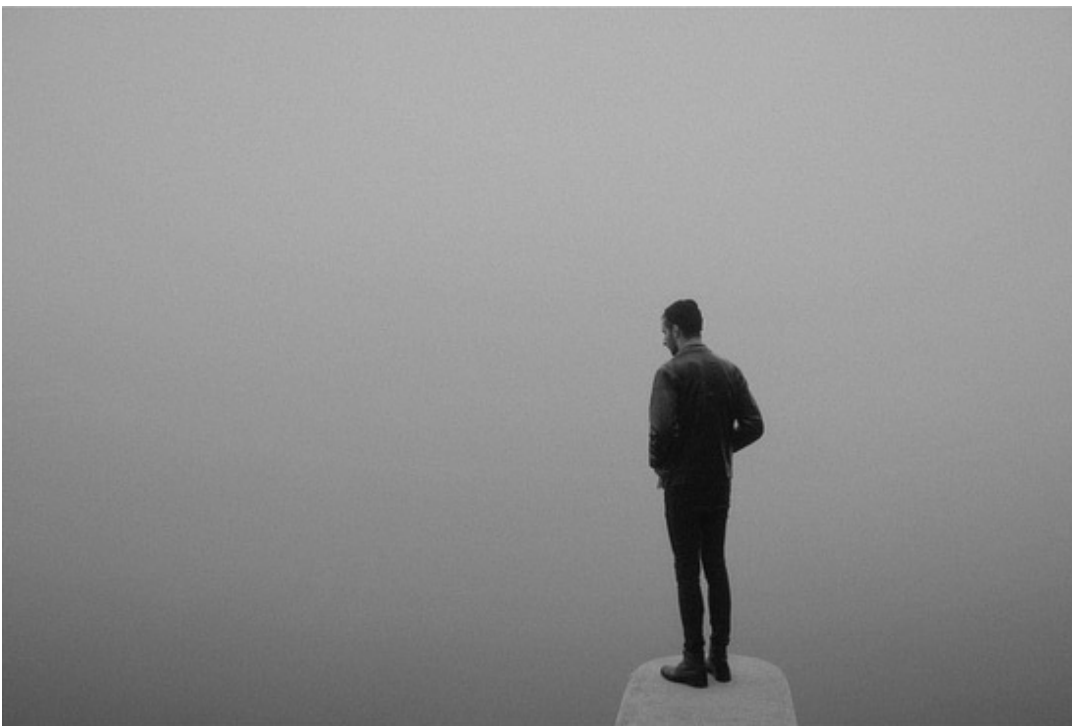
La zone grise du sous-emploi

par Paul Santelmann - 19 Décembre 2016

Une étude de l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes (Insee Analyses n° 27 - octobre 2016) met l'accent sur les situations de sous-emploi qui se développent à la frontière du chômage et de l'emploi « stable ». Cette zone recouvre ce qu'on appelle le halo autour du chômage (les inactifs qui souhaitent occuper un emploi sans répondre à tous les critères du Bureau International du Travail à être recensés comme chômeurs) et le sous-emploi (les personnes qui travaillent moins qu'elles ne le souhaitent). Paul Santelmann, directeur de la veille « emploi & qualifications » à l'Afpa n'a pas parlé de cette zone grise dans cette chronique reproduite avec son accord :

Image : Martin Vlach

Dans cette région qui possède une situation d'emploi plus favorable que celle de la France métropolitaine (enquête emploi 2014) les actifs en sous-emploi et les inactifs faisant partie du halo autour du chômage sont plus nombreux (330 000) que les chômeurs (300 000).



Cette zone interstitielle progresse depuis des années à la faveur du développement du sous-emploi largement occupé par les femmes (72 %) à temps partiel contraint et qui souhaitent travailler davantage. Ce sous-emploi est fortement développé dans les services et représente dans certains secteurs plus de 8 % des actifs en emploi... Ce sont les employés peu qualifiés qui connaissent le taux de sous-emploi le plus élevé : 19 % pour les femmes et 11 % pour les hommes. Chez les femmes, les professions les plus touchées sont celles d'animateurs socioculturels et de loisir, d'aides de cuisine, d'employés de maison et de ménage, de surveillants et d'aides-éducateurs des établissements d'enseignement, mais aussi de formateurs et animateurs de formation continue. Chez les hommes, ce sont les serveurs de restaurants et les ouvriers et employés peu qualifiés, en particulier les employés de nettoyage...

Le sous-emploi concerne également les artisans et commerçants. Parmi les non-salariés hommes, les artisans du bâtiment, en particulier les maçons, connaissent des taux de sous-emploi élevés. Parmi les femmes, les artisans de coiffure, de manucure, d'esthétique sont les plus concernées par le sous-emploi. Enfin, les formes de précarité de l'emploi se cumulent : les actifs qui travaillent en CDD sont plus souvent en situation de sous-emploi : 20 % sont dans ce cas, et jusqu'à 23 % pour les femmes.

Ainsi donc la focalisation sur le taux de chômage n'est pas la meilleure façon d'apprécier le rapport à l'emploi des personnes en âge de travailler. Rappelons qu'au niveau national (66

millions de personnes) les 16-65 ans sont environ 40 millions pour une population active de moins de 30 millions dont 26 millions d'actifs en emploi. Il y a donc à la fois un faible taux d'emploi et un sous-emploi en augmentation qui font reposer sur une minorité de la population l'emploi productif reconnu comme tel, mais qui masque toutes les autres formes d'activités socialement utiles.

Cette situation soulève la question de la transition vers un nouveau modèle de répartition (et de reconnaissance) des activités contributives à la production de biens matériels et de biens sociaux. De nombreuses activités et fonctions d'intérêt général ne sont pas assurées (malgré le bénévolat) alors même que nombre de personnes veulent travailler non pas seulement pour avoir un revenu, mais pour concourir à la vie collective et sortir d'une situation d'assistanat intolérable en termes d'identité sociale. Plutôt que de se focaliser sur la courbe du chômage, il est temps de s'intéresser à tous les leviers appropriés à une réorganisation collective et individuelle des activités économiques, sociales et sociétales en privilégiant leur mixage plutôt que leur séparation.

Pour en savoir plus :

- [La web TV de l'AFPA](#)
- [Le blog de la web TV de l'AFPA](#)

A propos de cet article

Auteur(s) : Paul Santelmann

: *Sous-emploi, halo du chômage, chômage, modèle de répartition, CDD, bénévoles, artisans, commerçants, vie collective, Paul Santelmann*